

Rapport de la Commission européenne sur les conséquences de l'évolution démographique

L'Union européenne se penche-t-elle enfin sur la question de l'hiver démographique en Europe ?



Au cours des dernières années, la FACE a attiré l'attention sur la question des défis démographiques auxquels font face les pays européens : aucun État membre de l'UE n'atteint le taux de fécondité dit de remplacement de 2,1 enfants par femme. Aujourd'hui, alors que la pandémie a exacerbé la réalité du déséquilibre intergénérationnel, et dans le contexte d'une crise économique imminente, les institutions de l'UE semblent enfin décidées à répondre au défi des changements démographiques. Tous les institutions de l'UE produisent actuellement des avis et des résolutions sur cette question. Récemment, la Commission européenne a publié son rapport sur les conséquences du changement démographique, qui constitue le point de départ des travaux de la Commission sur les défis démographiques, sous le portefeuille de la Vice-Présidente pour la Démocratie et la Démographie, Dubravka Šuica.

Au cours du premier semestre de 2020, au niveau du Conseil de l'UE, la présidence croate a fait des défis démographiques l'une de ses principales priorités pour la période de janvier à juin 2020. Pendant la crise du Covid-19, les ministres de l'UE ont ainsi discuté de la question des défis démographiques à la lumière des plans de relance et le Conseil a adopté des conclusions sur "Les défis démographiques - la voie à suivre", invitant les États membres à *"promouvoir et à mettre l'accent sur des politiques adéquates et coordonnées qui apportent différents types de soutien financier et autres aux familles, en particulier pour celles qui élèvent des enfants"*. Entre-temps, le Parlement européen a publié le 6 juin une note d'information intitulée "La démographie à l'ordre du jour européen : Stratégies de lutte contre le déclin démographique" et la Commission du Développement Régional (REGI) rédige actuellement un rapport sur " « Inverser les tendances démographiques dans les régions de l'Union utilisant les instruments de la politique de cohésion ». Les organes consultatifs de l'UE ont également participé à cette réflexion, avec un avis exploratoire du Comité économique et social européen et un avis en cours du Comité des Régions, qui devrait être adopté à l'automne.

Également sur la base de ces différentes contributions, la Commission européenne a publié le 17 juin son rapport sur les conséquences du changement démographique, qui, reconnaissant ses conséquences, présente quatre grandes lignes directrices pour les atténuer.

- Premièrement, pour compenser la diminution attendue de la population active, la Commission européenne propose d'augmenter la productivité afin de maintenir la croissance économique de l'Europe, dans le cadre des transitions écologique et numérique ;
- Deuxièmement, au lieu de promouvoir un taux de fertilité plus élevé pour maintenir la population active et assurer un équilibre intergénérationnel, le rapport souligne l'importance de maximiser le taux d'emploi, en mettant l'accent sur celui des femmes, des personnes âgées (augmentation de l'âge du départ à la retraite) et des personnes handicapées ;
- Troisièmement, pour atténuer l'augmentation attendue des besoins en matière de santé et de soins de longue durée d'une population vieillissante, le rapport encourage à investir dans les services formels de soins de longue durée, dans le cadre général de l'« économie des seniors » ;
- Enfin, pour lutter contre l'exode rural, le rapport encourage à renforcer l'attractivité des régions rurales, notamment par des politiques favorables à la famille.

Bien que ne donnant la priorité qu'à un programme de plein emploi pour répondre au déséquilibre intergénérationnel à venir, le rapport de la Commission rappelle l'importance des politiques favorables à la famille et encourage l'initiative et la créativité locales pour répondre à ce problème croissant : "le niveau régional et local a montré sa capacité à innover et à gérer l'évolution démographique de manière intelligente. Il sera essentiel de s'appuyer sur cette expérience pour partager les meilleures pratiques et développer des idées, des produits ou des services innovants".

A l'occasion d'un Webinar organisé par la FAFCE le 25 juin 2020, le rapport de la Commission a été présenté par Deša Srsen, Membre du cabinet de la Vice-Présidente chargée de la Démographie et de la Démocratie, qui a souligné que "*ce rapport n'est qu'un point de départ, visant à nous équiper pour faire face au changement démographique*". Dans cette optique, la FAFCE s'engage à poursuivre le dialogue avec toutes les institutions européennes : après avoir analysé les causes et l'impact des défis démographiques, nous devrions avoir le courage d'aller au-delà des simples constats et de proposer des solutions concrètes. Le président de la FAFCE, Vincenzo Bassi, a déclaré à l'issue du webinaire : "*Il est urgent de rétablir l'équilibre intergénérationnel en Europe. Pour ce faire, nous devons construire un nouveau paradigme pour mettre la famille au centre des politiques publiques à long terme en Europe*".

